



Modalités de financement de l'agence de l'eau Loire Bretagne sur le littoral

Table Ronde des gestionnaires

25 mai 2018 – La Rochelle – Régis Le Quillec (AELB)





Déroulé

1. C'est quoi une agence de l'eau ?
2. Quelques éléments de bilan du 10^e programme d'intervention au bénéfice de Littoral (2013-2018)
3. Bilan du second appel à initiatives biodiversité pour le volet littoral
4. Préparation en cours du 11^e programme d'intervention (2019-2024)



1 – C'est quoi une agence de l'eau ?

agence.eau-loire-bretagne.fr
aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr
sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr





1 minute 38 pour comprendre

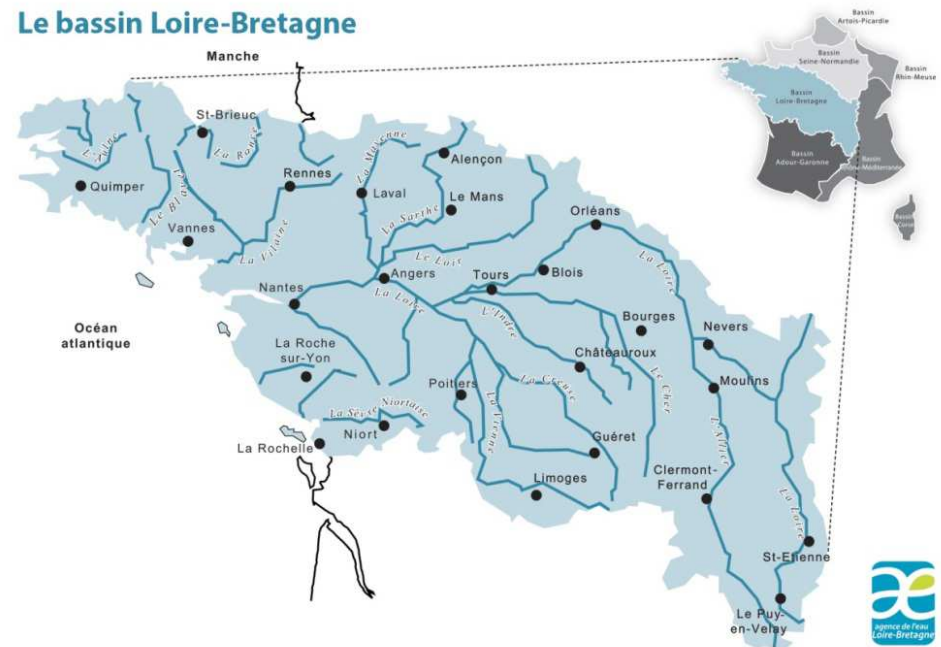


<https://www.youtube.com/watch?v=T8Hab6L5wdM>



Un établissement public de l'État

- Une mission d'intérêt général, *contribuer à*
 - réduire les pollutions de toutes origines
 - préserver la ressource en eau
 - et les milieux aquatiques
- Des outils financiers et de solidarité
 - des subventions
 - des redevances
- Un fondement juridique (loi du 16/12/1964, ... loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages)



155 000 km² soit 28%
du territoire métropolitain
135 000 km de cours
d'eau
2600 km de côte soit
40% du linéaire
13 millions d'habitants
8 Régions
36 départements

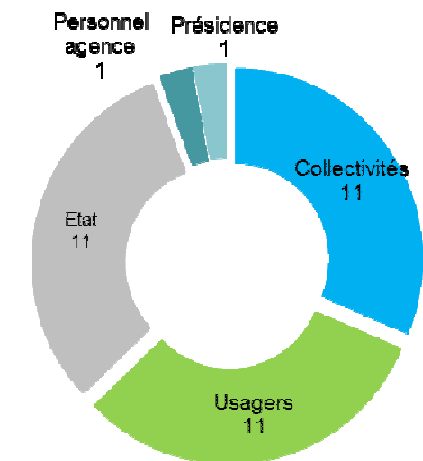
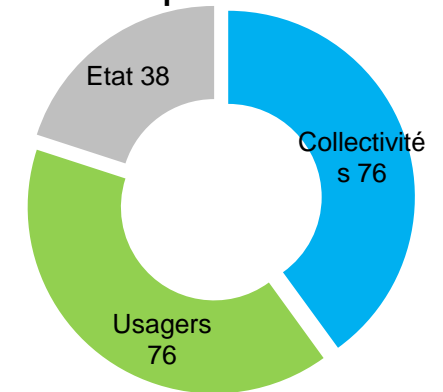


CB, CA, agence : qui fait quoi ?

- **Le comité de bassin** : un rôle consultatif, et plus
 - il est consulté sur les grandes questions de la gestion de l'eau
 - il approuve les orientations du programme de l'agence
 - il donne son avis conforme sur les redevances
 - il élabore le **Sdage** et suit son exécution
 - il vérifie la compatibilité des SAGE avec le Sdage
- **Le conseil d'administration** règle les affaires de l'agence
 - il adopte le programme et vote les redevances
 - il vote le budget et le compte financier
 - **il définit les règles d'attribution des aides financières**
 - il attribue les aides de l'agence

35 membres, dont 22 désignés par le comité de bassin

Parlement de l'eau
190 représentants





CB, CA, agence : qui fait quoi ?

- L'agence de l'eau prépare et exécute les décisions des instances
 - prépare et exécute les budgets et les programmes
 - liquide et émet les redevances,
 - **instruit les demandes de financement et ordonne les dépenses**
 - **facilite les projets**
 - met en œuvre le programme de surveillance de l'état des eaux
 - réunit, exploite et valorise les données sur l'eau
- L'État exerce la tutelle technique et financière
 - nomme le président du CA et le directeur
 - assigne des priorités techniques et financières aux programmes
 - contrôle les budgets
 - définit les cadres réglementaires de travail

L'agence de l'eau

321 collaborateurs

5 délégations

territoriales

Entre les deux, un contrat d'objectif et de performance

Avec la loi de 2006, puis les lois de finances,
le parlement encadre les redevances et programmes



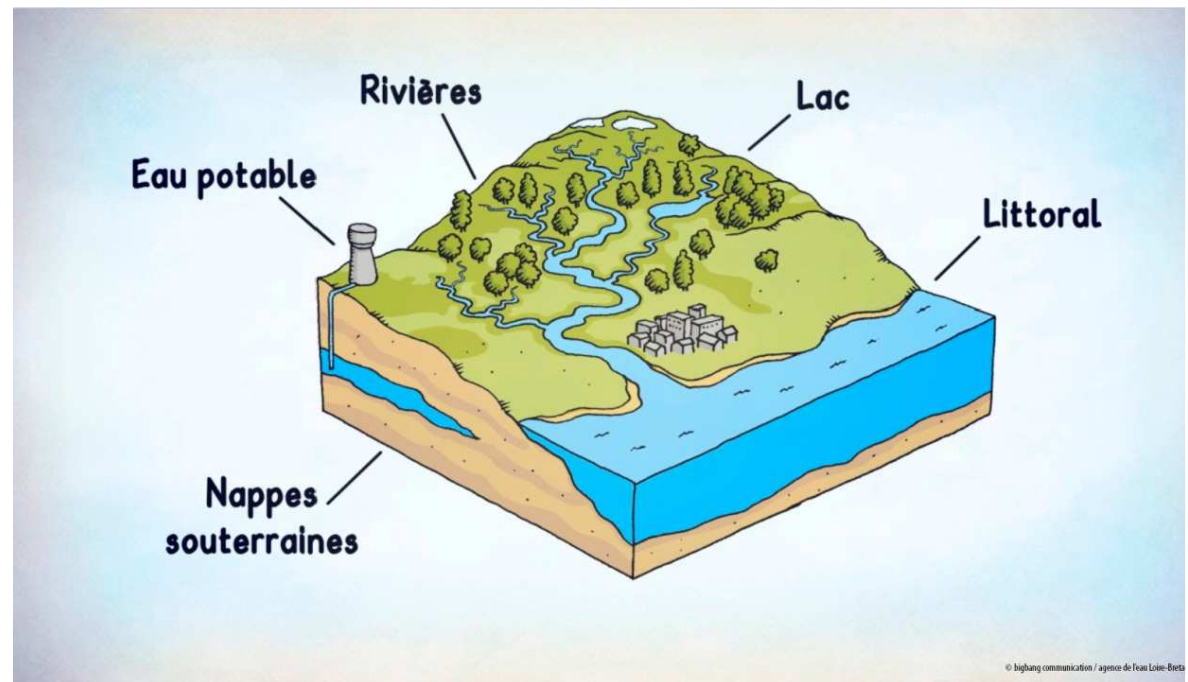
Le fonctionnement du comité de bassin

- Une commission « planification » :
élabore et suit le Sdage, examine les Sage
- Une commission « finances et programmation » :
élabore le programme
- Des commissions thématiques :
inondations-plan Loire, **littoral**, communication et coopération internationale, milieu naturel aquatique
- Six commissions territoriales,

Allier-Loire amont	Loire aval et côtiers vendéens
Vilaine et côtiers bretons	Loire moyenne et affluents
Mayenne-Sarthe-Loir	Vienne et Creuse
- Des forums de l'eau par sous bassin, ouverts à tous les acteurs

Des principes fondateurs

- L'unité physique du bassin hydrographique
- La concertation entre les acteurs
- La solidarité de la communauté de l'eau
 - solidarité des usages
 - solidarité amont-aval
- L'incitation financière
 - qui pollue paye
 - qui dépollue est aidé



La concertation entre les acteurs



- Conseil d'administration
- Comité de bassin
- Commissions locales de l'eau des Sage
- Comités de pilotage de contrats territoriaux
- Forums de l'eau
- Consultations sur l'eau

L'incitation financière / des redevances



L'incitation financière / des aides



6,21 €

aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



48,13 €

aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont 21 € pour la solidarité envers les communes rurales



12,31 €

aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture et pour l'irrigation

100 €
d'aides accordées
par l'agence de l'eau
100 EURO en 2016



15,33 €

aux collectivités rurales et urbaines pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable, notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages



0,66 €

pour la coopération internationale



12,51 €

principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, en particulier des cours d'eau - renaturation, continuité écologique et des zones humides



4,85 €

pour l'animation des politiques de l'eau (gestion concertée, connaissance, réseaux de surveillance des eaux, information et sensibilisation)



Des programmes d'intervention

- Des enveloppes financières :
le programme 2013-2018 = 2,7 milliards d'euros
- Des objectifs qui découlent de la loi et du **Sdage**
- Traduits en modalités d'aides (priorités, conditions...)



Notre objectif : bon état des eaux

Réduire/traiter les pollutions de toutes origines

- nitrates, phosphore, pesticides (agriculture, jardins, voiries...)
- rejets des industries et de l'artisanat, substances dangereuses
- eaux usées domestiques : respect des directives, ANC

Restaurer les cours d'eau et les milieux humides

- des infrastructures naturelles, des services gratuits,
- continuité des milieux, trame verte et bleue, biodiversité

Restaurer les équilibres entre ressources et prélèvements

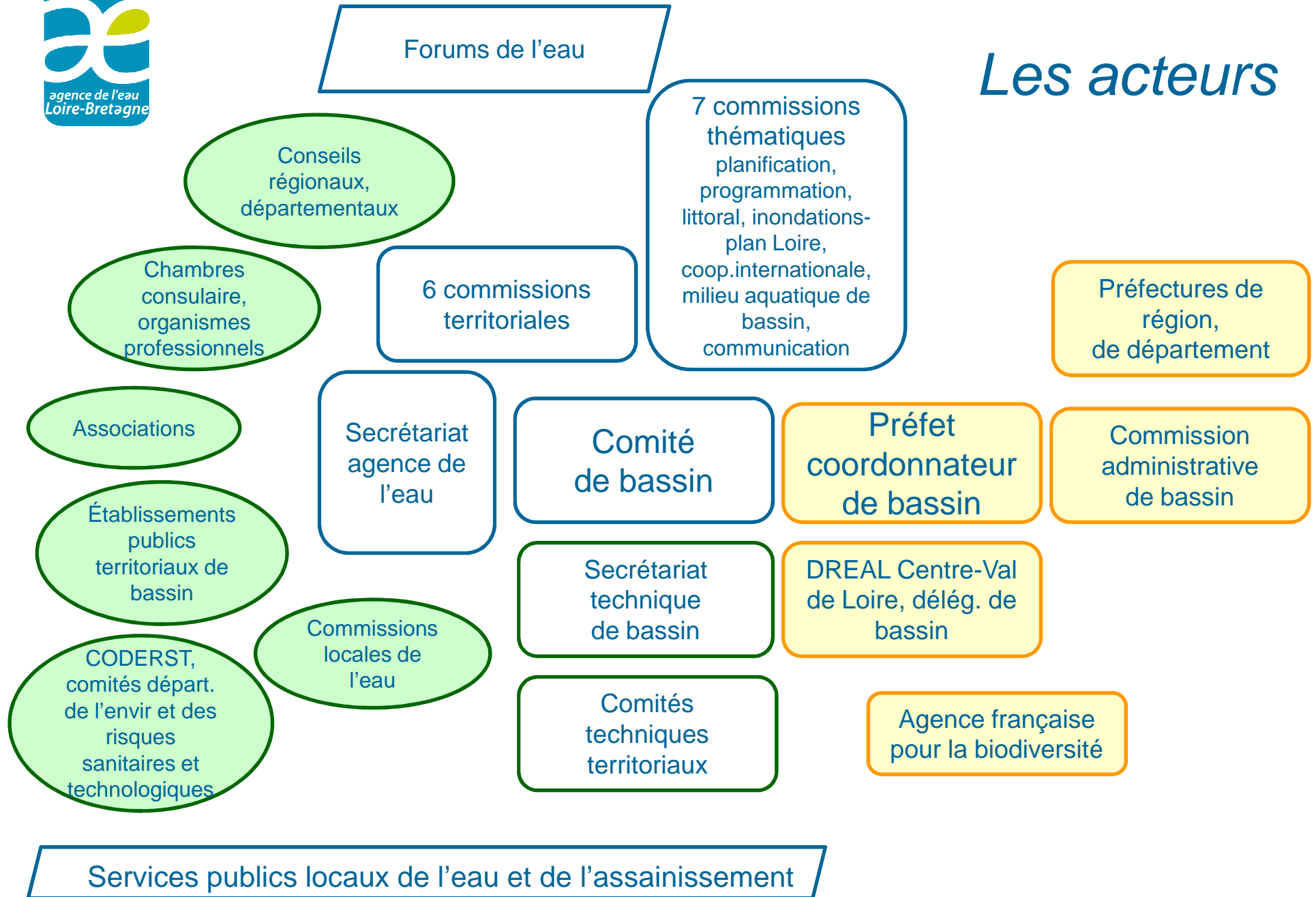
- économies d'eau (industrie, villes, habitat, irrigation)
- perspective du changement climatique

Pour aller plus loin : www.youtube.com/watch?v=8OrPmQ8xYMg



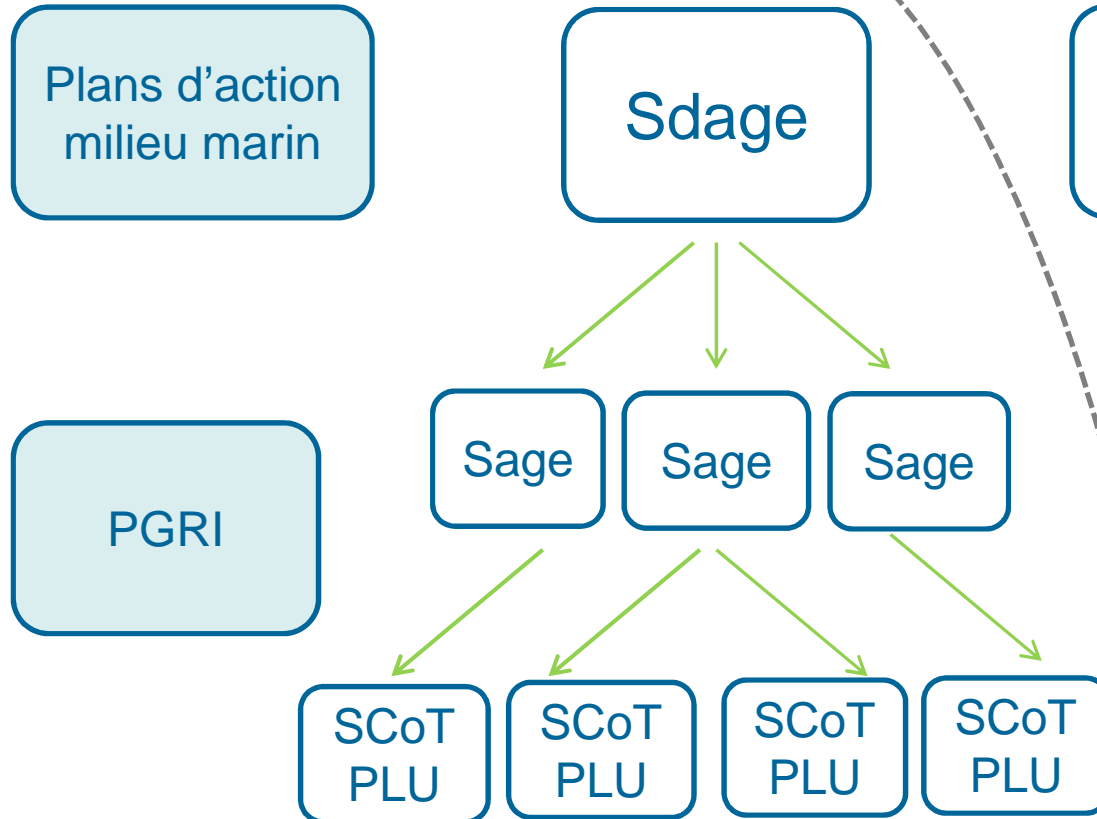


Les acteurs

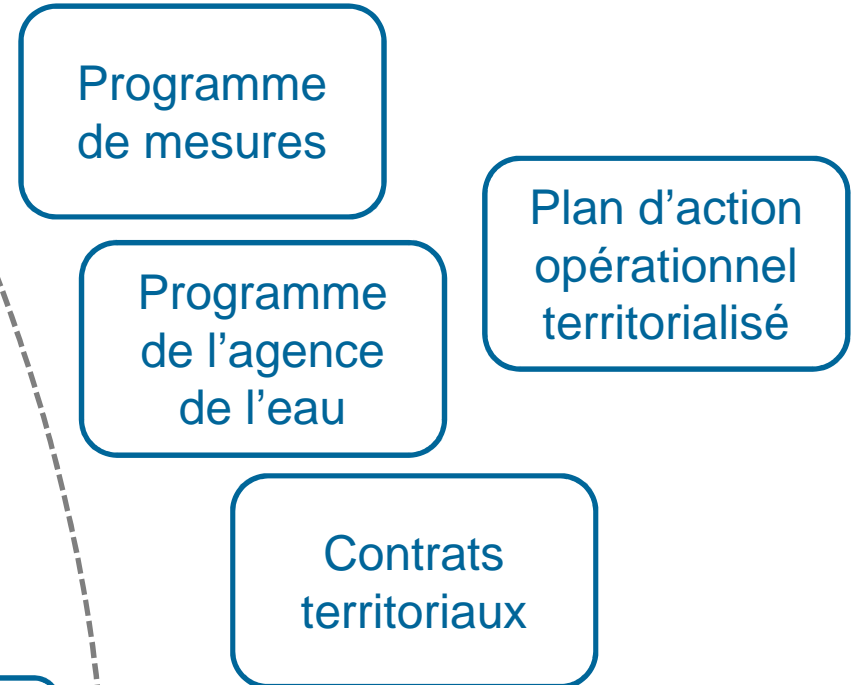




Planification

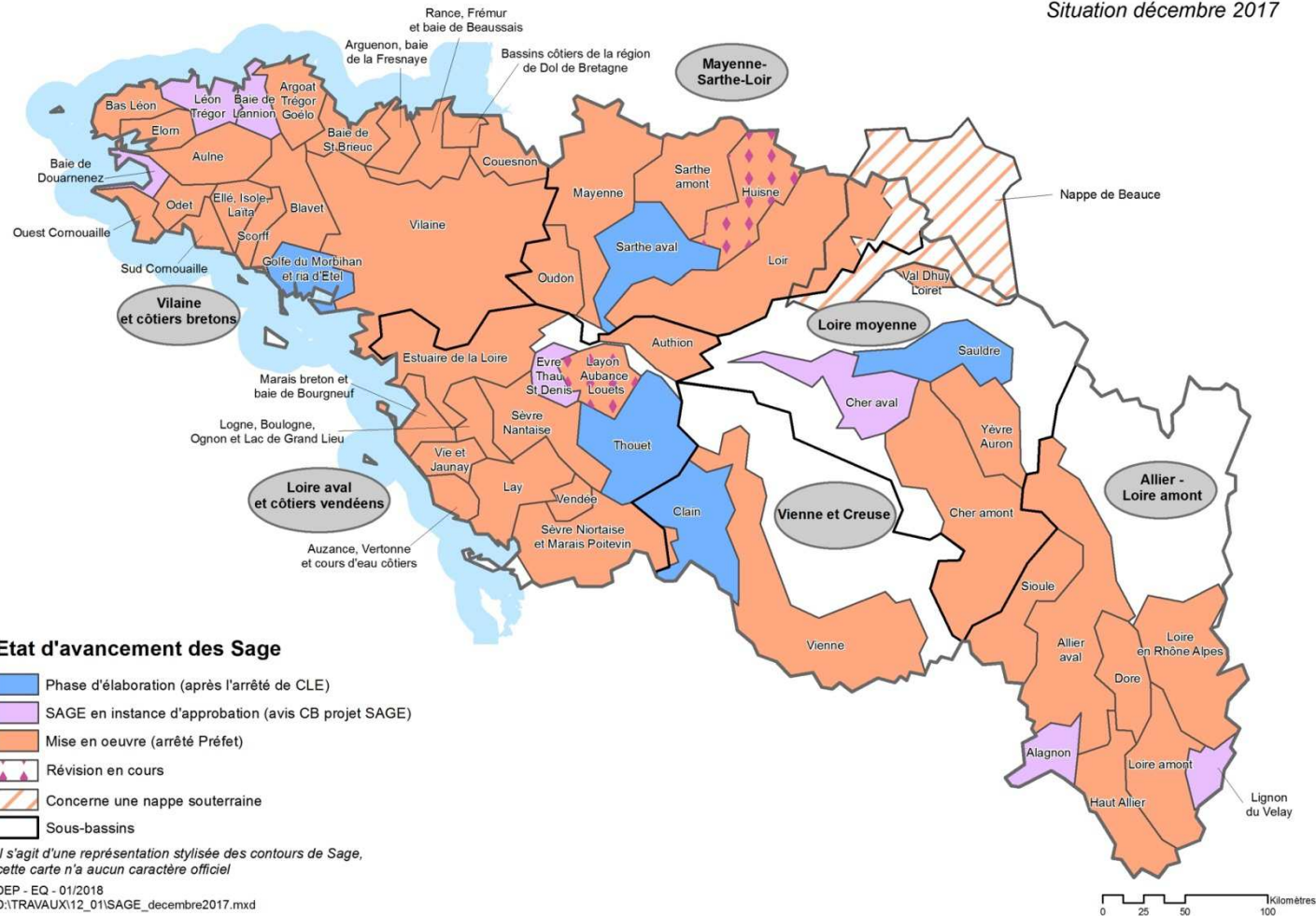


Programmes opérationnels

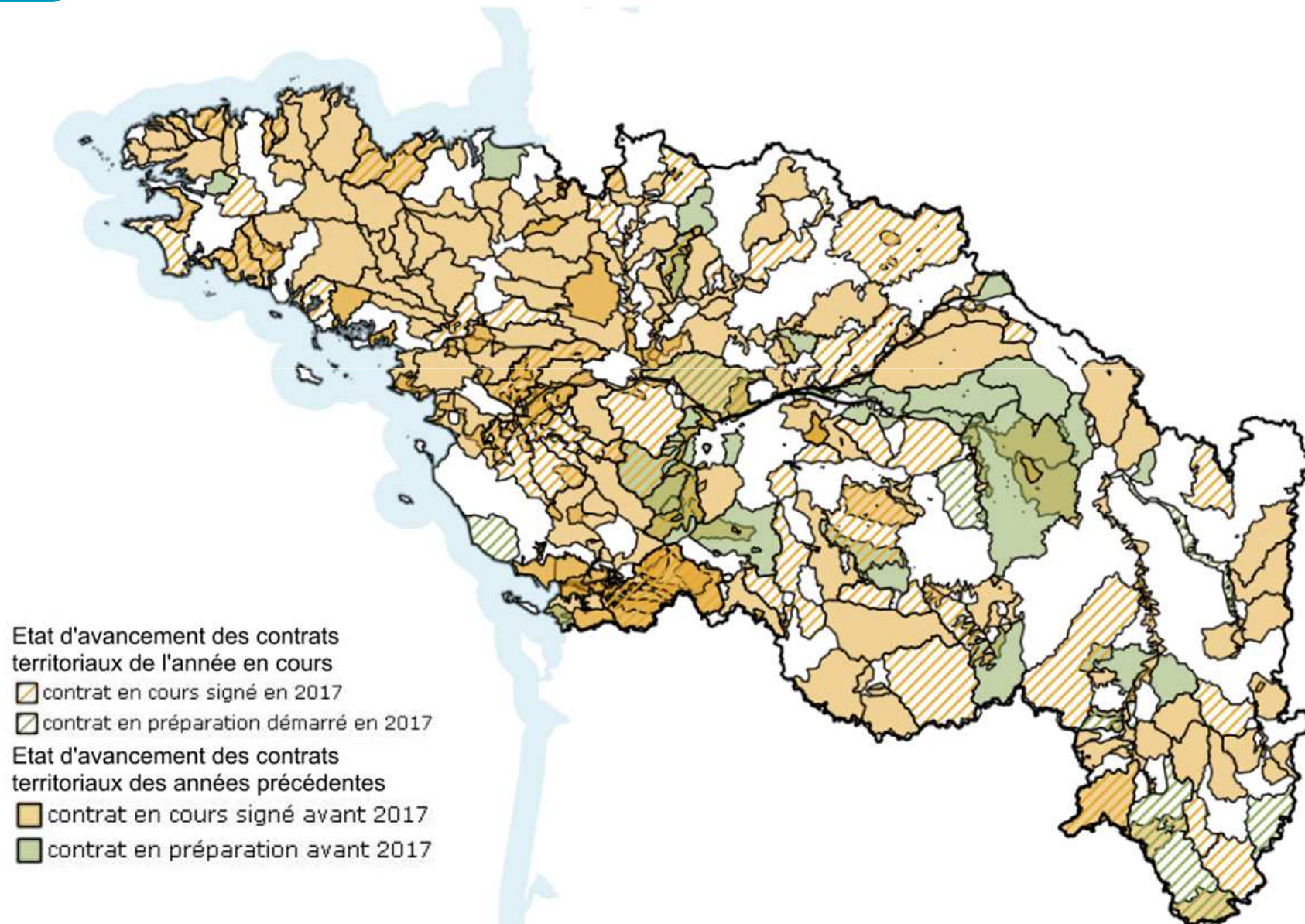


55 Sage couvrent 82 % du bassin

Etat d'avancement des Sage
Sdage 2016-2021
Situation décembre 2017



Des contrats territoriaux





Les mandats : programme, Sdage

Le programme pluriannuel d'intervention (loi de 1964 + loi de 2006)

- La loi de décembre 2006 fixe les objectifs et les plafonds de dépenses,
des dépenses obligatoires, les règles d'assiette et le plafond des taux des redevances
- Le comité de bassin adopte : les objectifs prioritaires compte tenu des particularités du bassin, les modalités d'aides, les méthodes d'action,
les enveloppes de dépenses et les recettes - les taux et principes de modulation des redevances

Un programme (actions, budgets) au service du Sdage

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (loi de 1992, DCE transposée dans la loi du 21 avril 2004)

- fixe les orientations fondamentales
pour une gestion équilibrée de la ressource en eau
- Actuellement, Sdage 2016-2021 adopté en novembre 2015

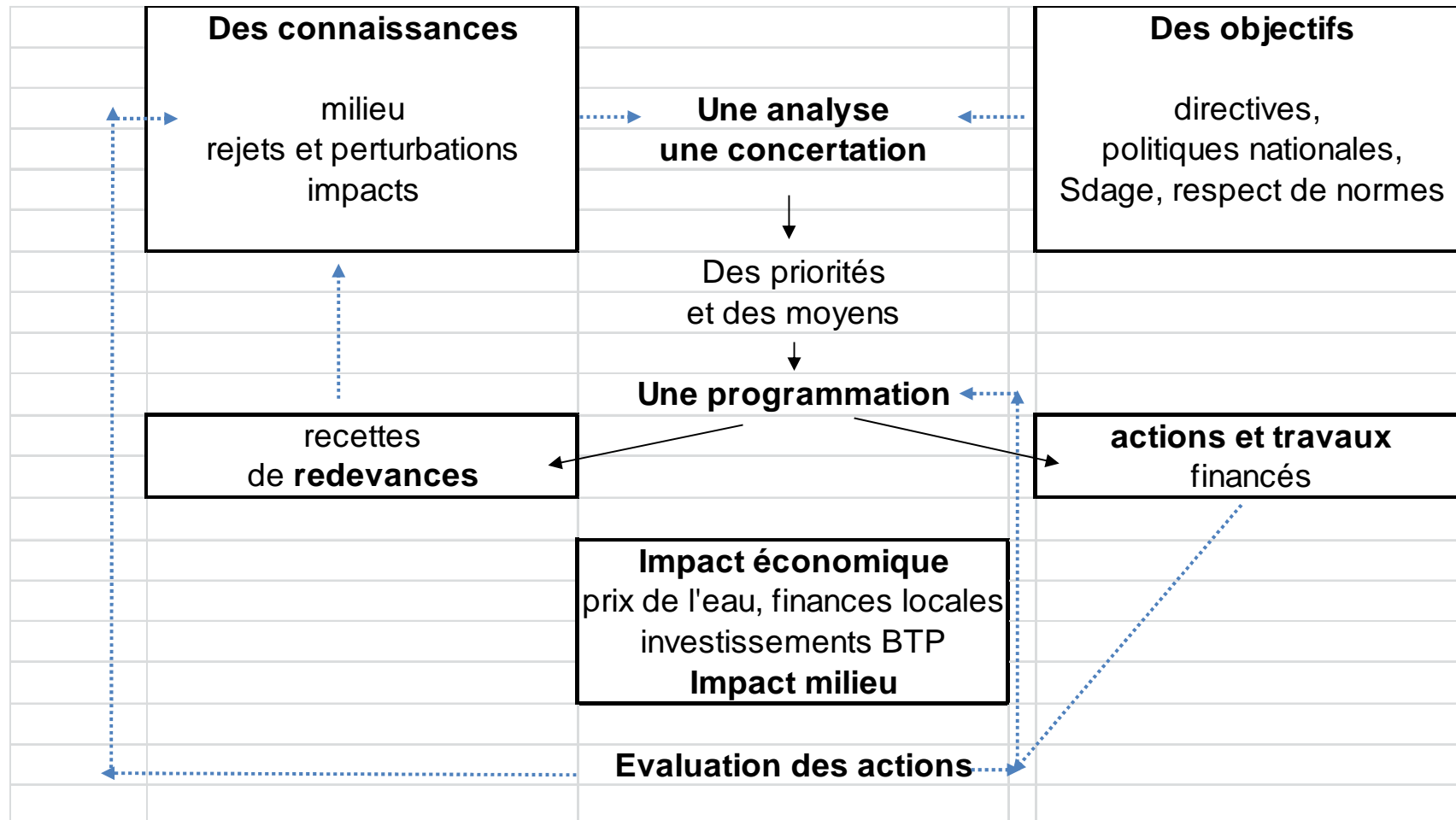


Place et rôle de l'agence

- Proximité - organisation du service de l'eau
 - la commune, responsable de la distribution et de l'assainissement
- Bassin hydrographique
 - coordination, concertation, planification
 - le comité de bassin, les objectifs de gestion, le Sdage,
 - les Sage et les commissions locales de l'eau
 - redistribution, régulation, programmation financière
 - l'agence de l'eau et le principe pollueur-payeur
- National et européen - cadre législatif et réglementaire
 - le législateur, l'État, les services de l'État, la police de l'eau
 - les institutions européennes (directives)

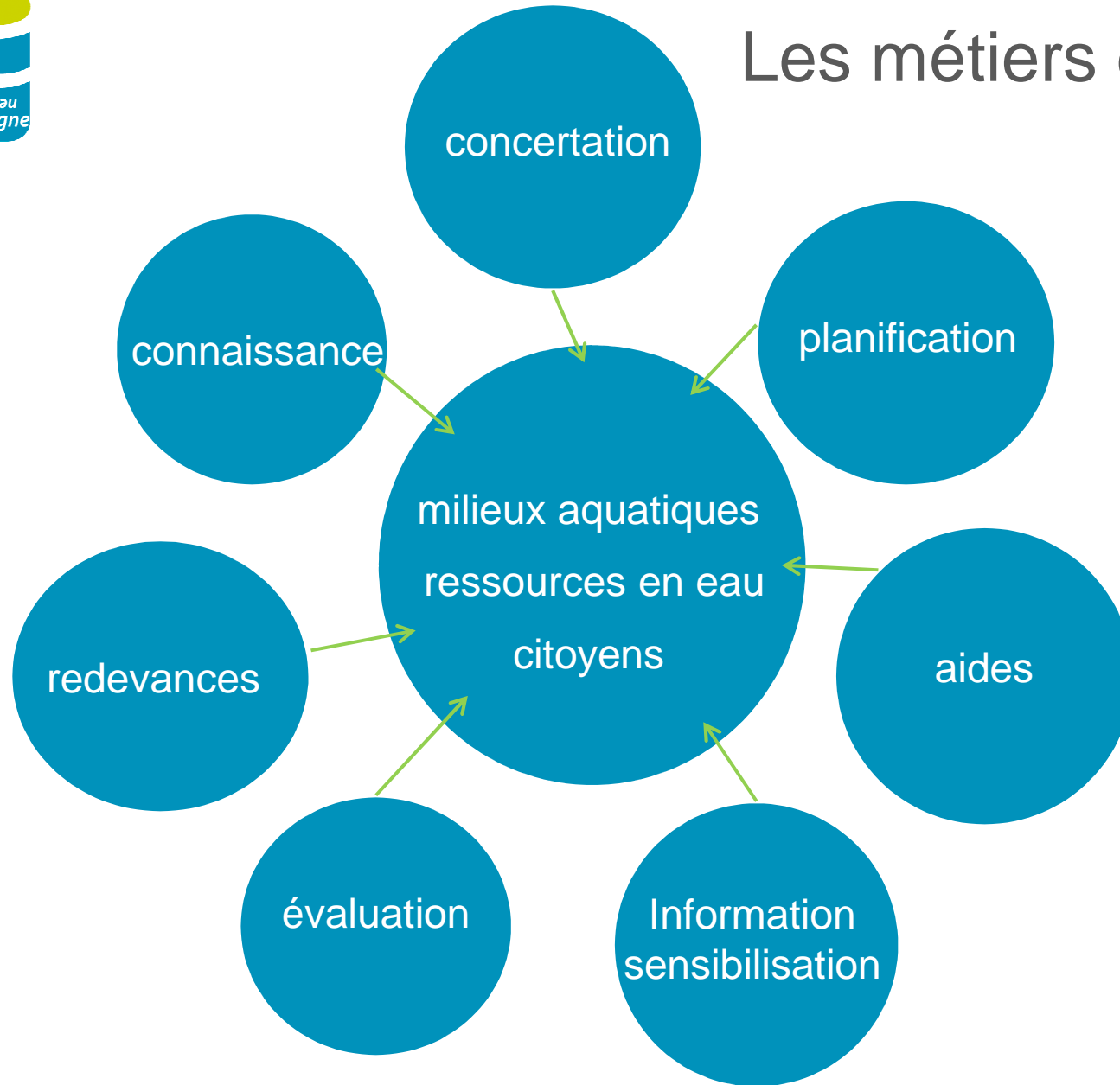


Le métier de l'agence de l'eau





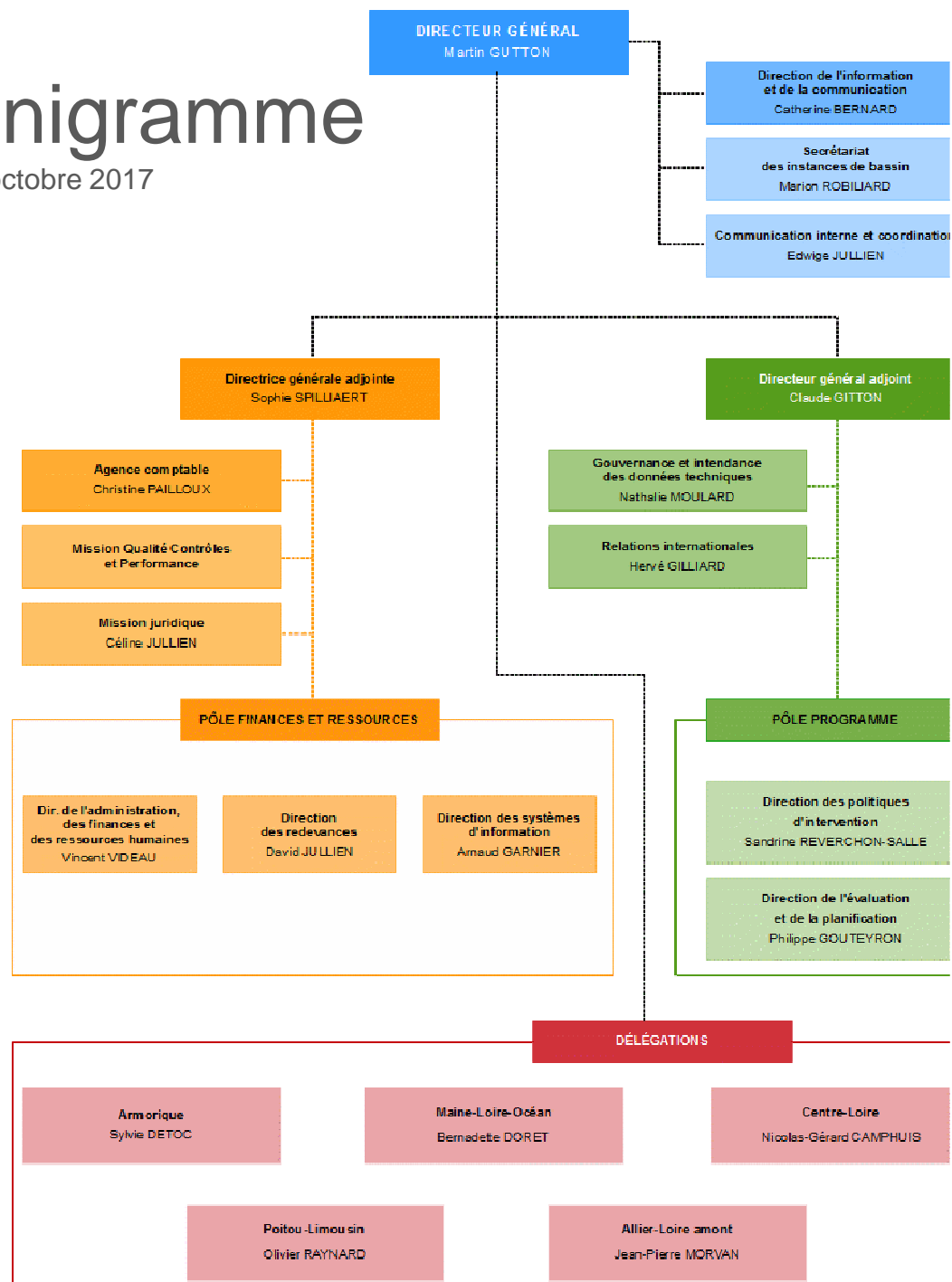
Les métiers de l'agence

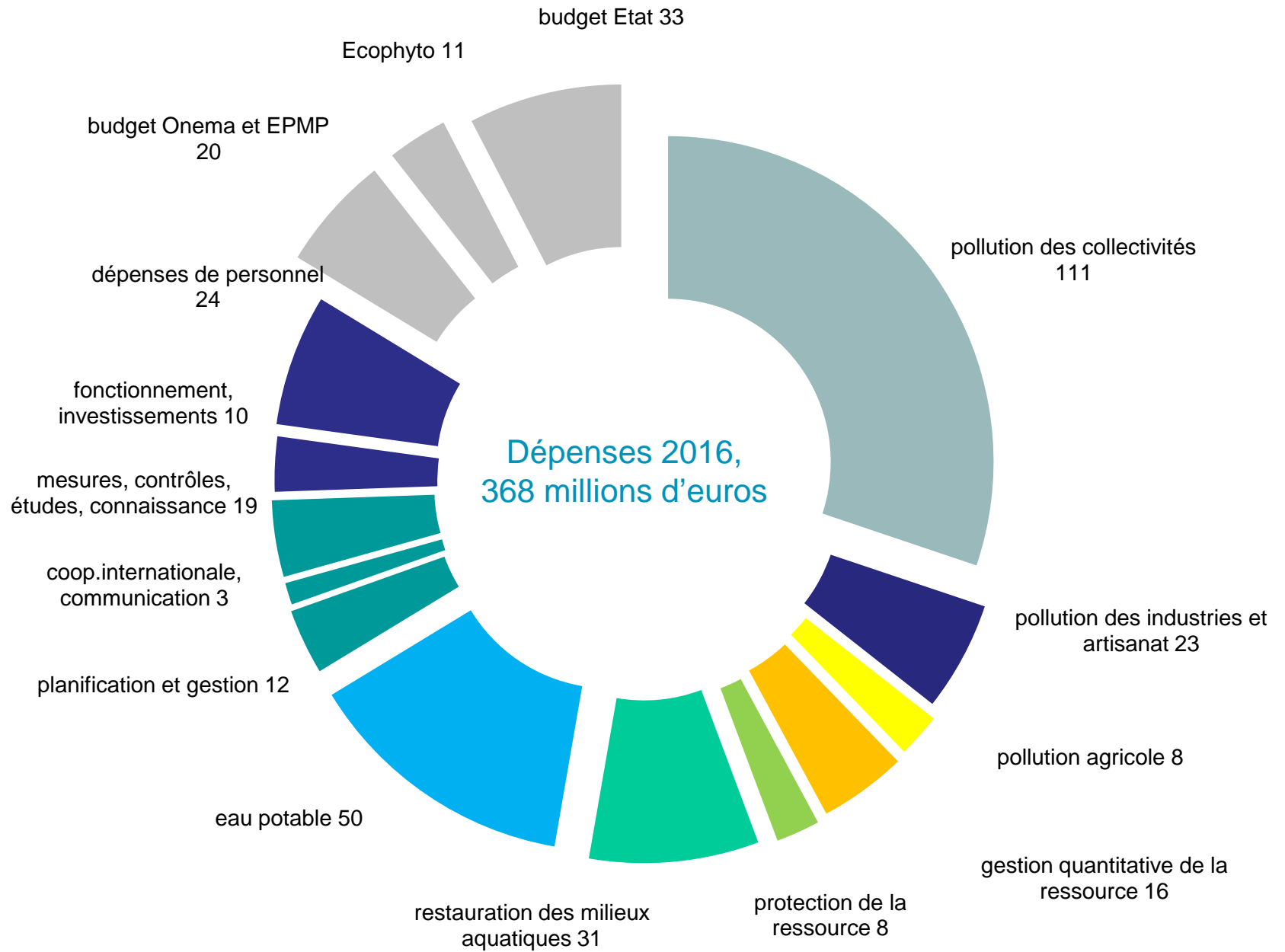


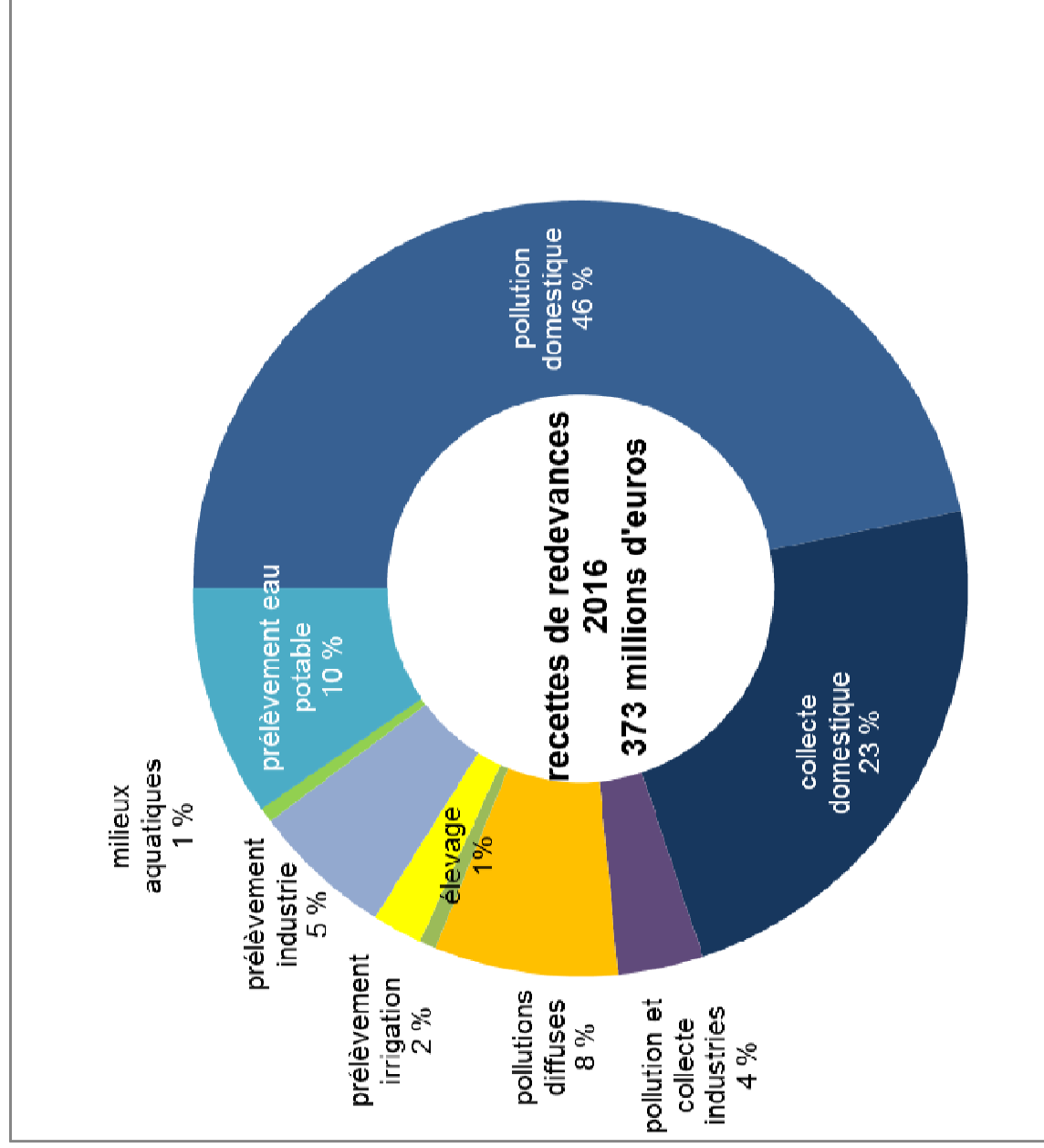


L'organigramme

octobre 2017









Nouvelle organisation territoriale à l'agence de l'eau

Délégation Armorique

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue du Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél.: 02 96 33 62 45 - Fax: 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2  
Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 74 74
webmestre@eau-loire-bretagne.fr
www.eau-loire-bretagne.fr
& www.prenons-soin-de-leau.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

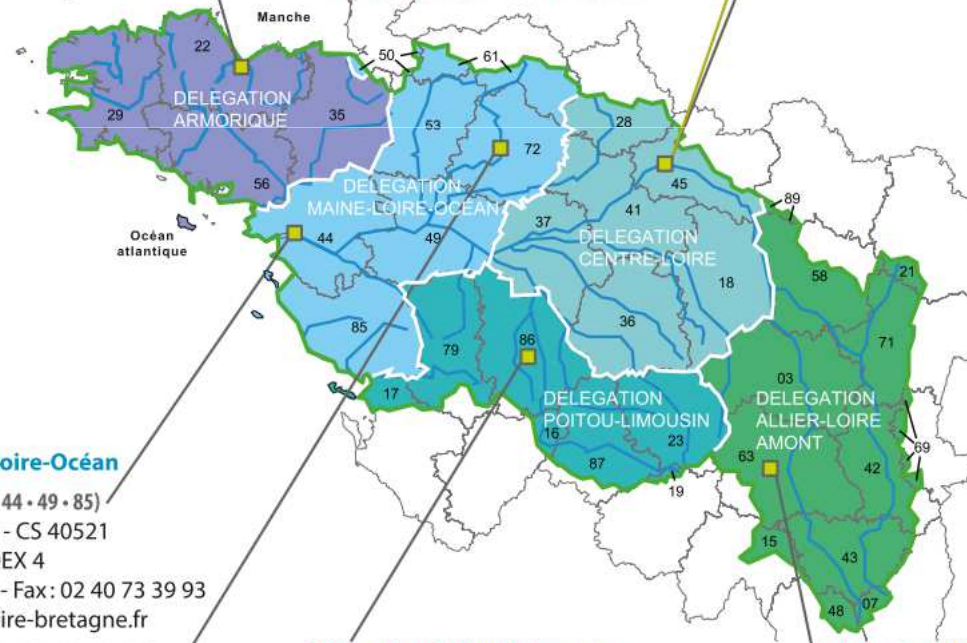
→ Site de Nantes (départ. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél.: 02 40 73 06 00 - Fax: 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (départ. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél.: 02 43 86 96 18 - Fax: 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél.: 05 49 38 09 82 - Fax: 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél.: 04 73 17 07 10 - Fax: 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr





2 – Quelques éléments de bilan du 10^e programme d'intervention au bénéfice du Littoral





Les grands enjeux de la politique Littoral de l'agence

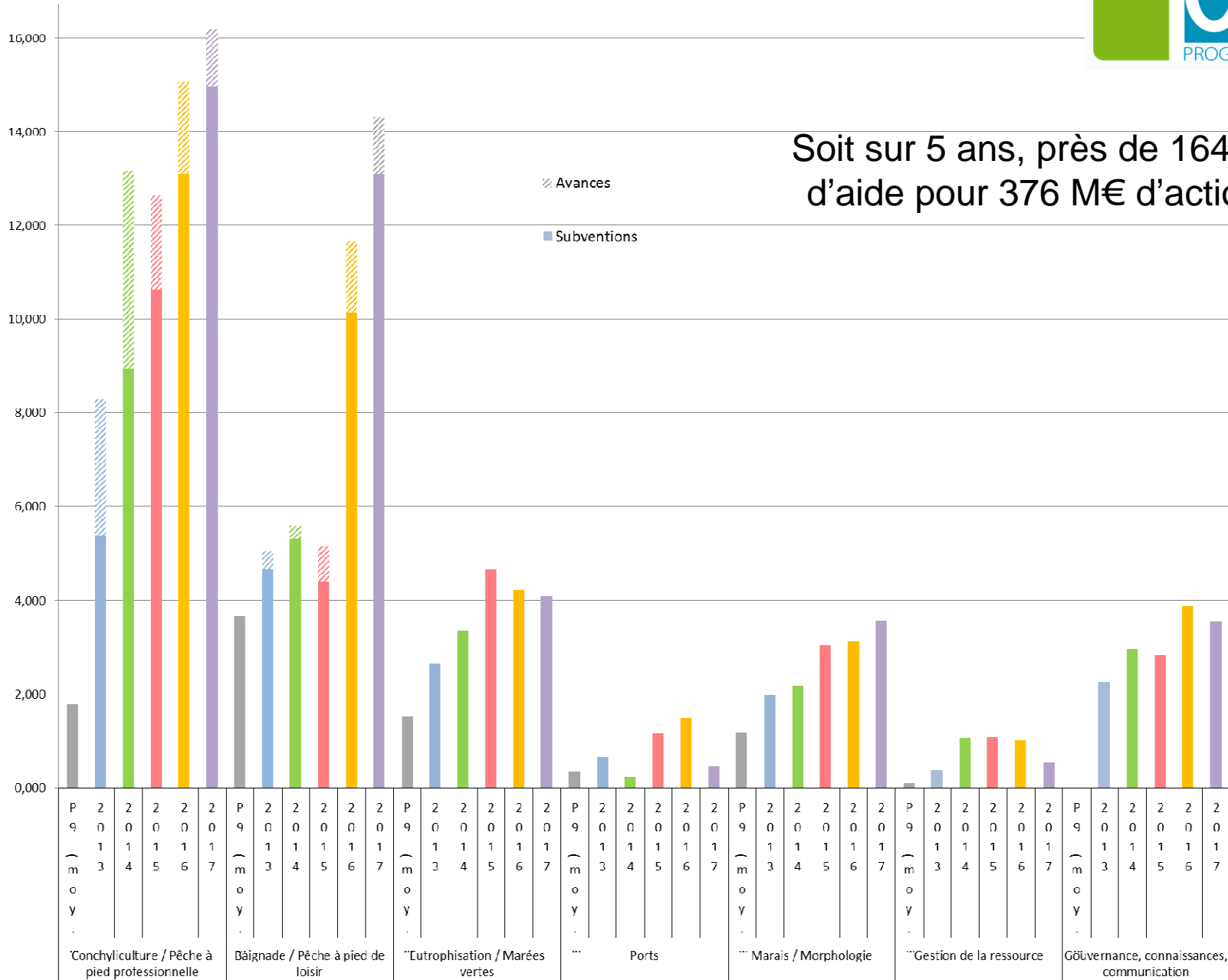


Le littoral et les milieux marins : politique spécifique et transversale qui mobilise l'ensemble des types d'aides de l'agence.

Déclinaison selon 6 enjeux :

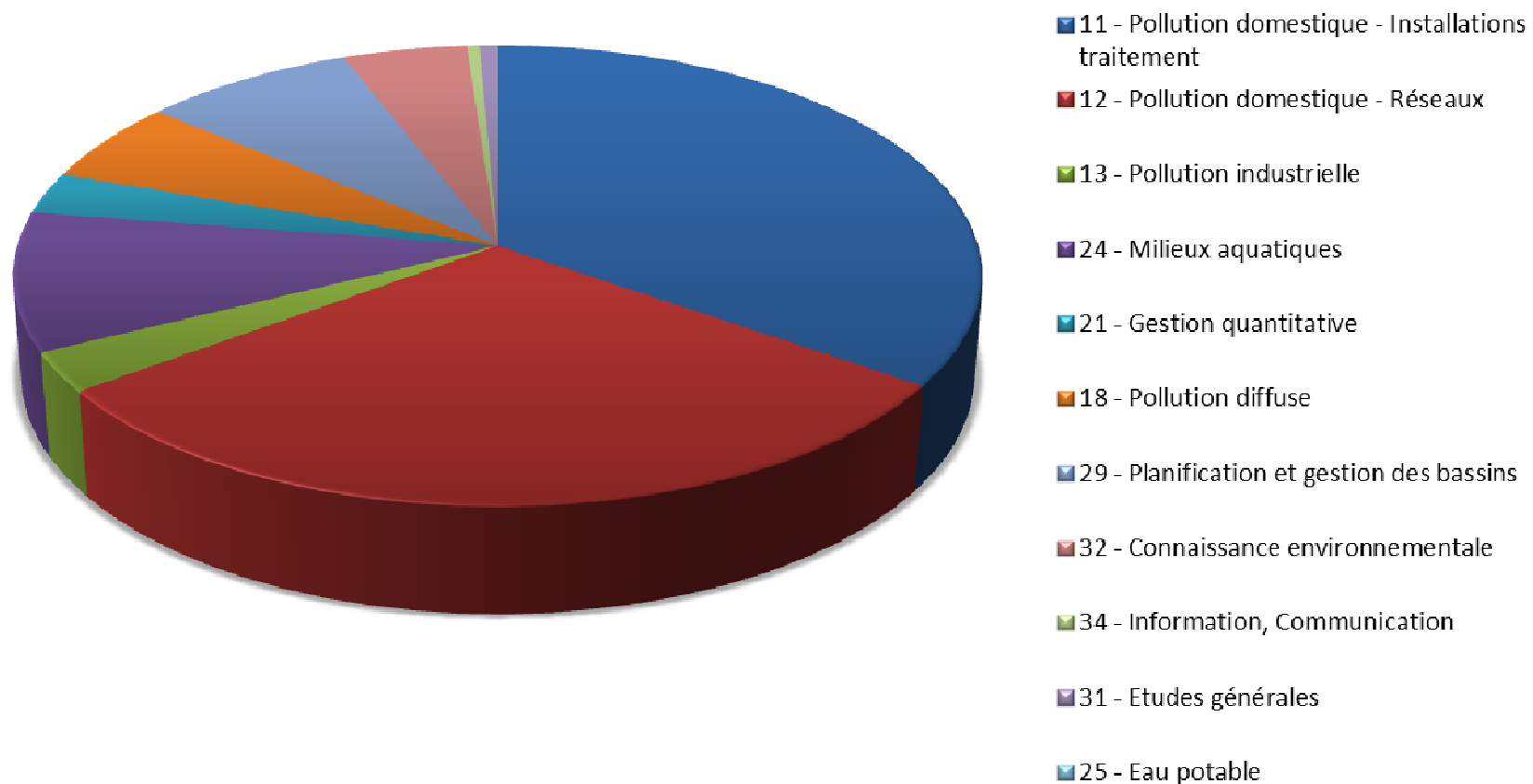
- 1 - la restauration de la qualité microbiologique des eaux estuariennes et côtières (baignade, pêche à pied, conchyliculture),
- 2 - la lutte contre l'eutrophisation des eaux littorales et marines (en particulier les algues vertes),
- 3 - la diminution des macropolluants et des substances dangereuses issues des activités côtières (lutte contre la pollution des eaux et des sédiments dans les ports),
- 4 - la restauration de la morphologie des masses d'eau côtières,
- 5 - la gestion de la ressource en eau,
- 6 - l'amélioration de la connaissance + volet animation territoriale

Bilan financier (année 2013/2017)



Bilan financier (année 2013/2016)

Engagements 2013 - 2016 par ligne programme



Contrat d'objectifs et de performances 2013-2018



N Nombre total de contrats aidés (BV littoraux, contrats de baies, contrats de plages...) visant à la limitation de l'eutrophisation des eaux littorales et/ou à la bonne qualité microbiologique et/ou à la préservation des milieux littoraux

CIBLE

2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
31	35	34	23	23	15	161

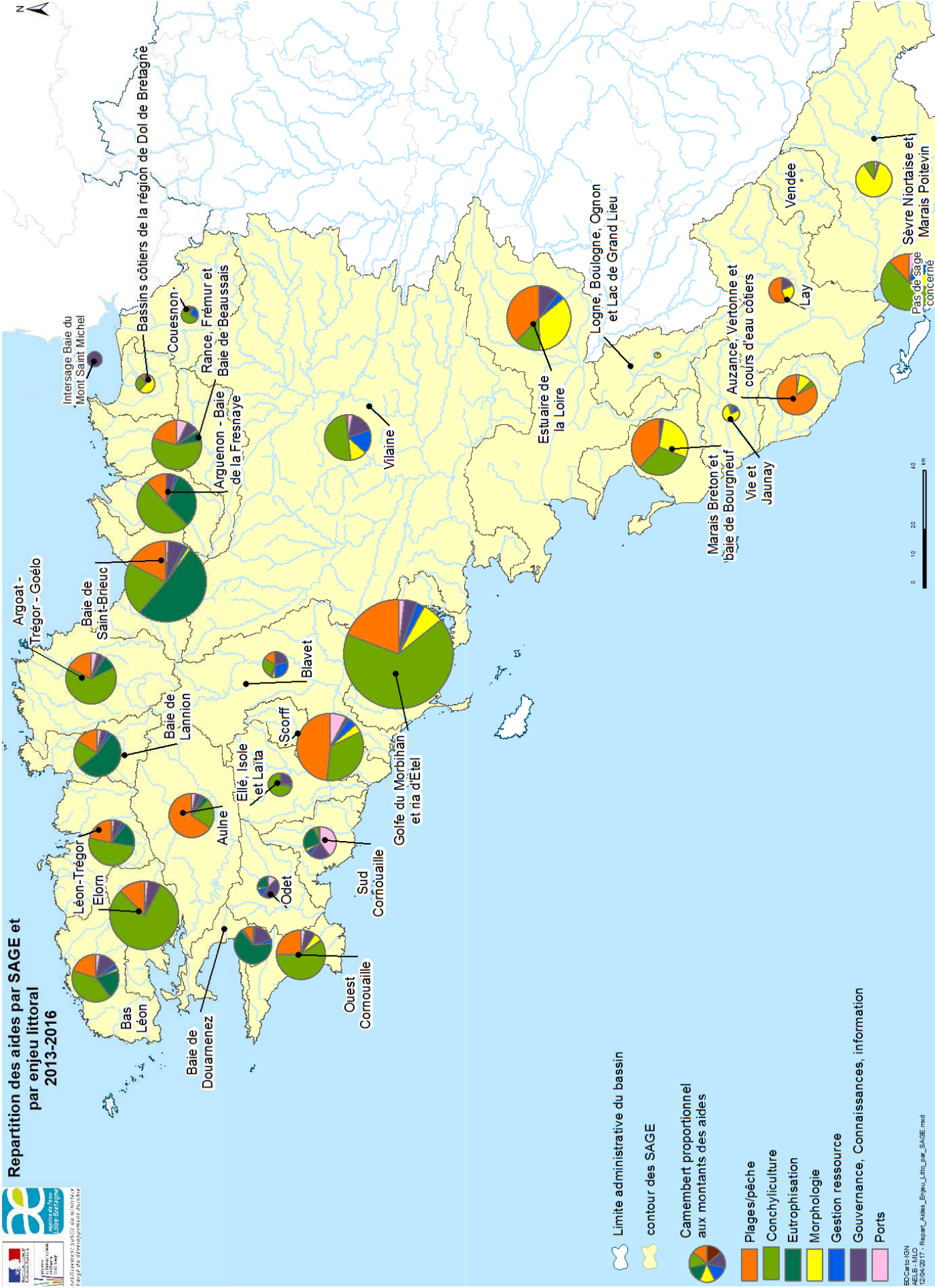
B Nombre de contrats portuaires aidés (plaisance, pêche, commerce, grand port maritime)

CIBLE

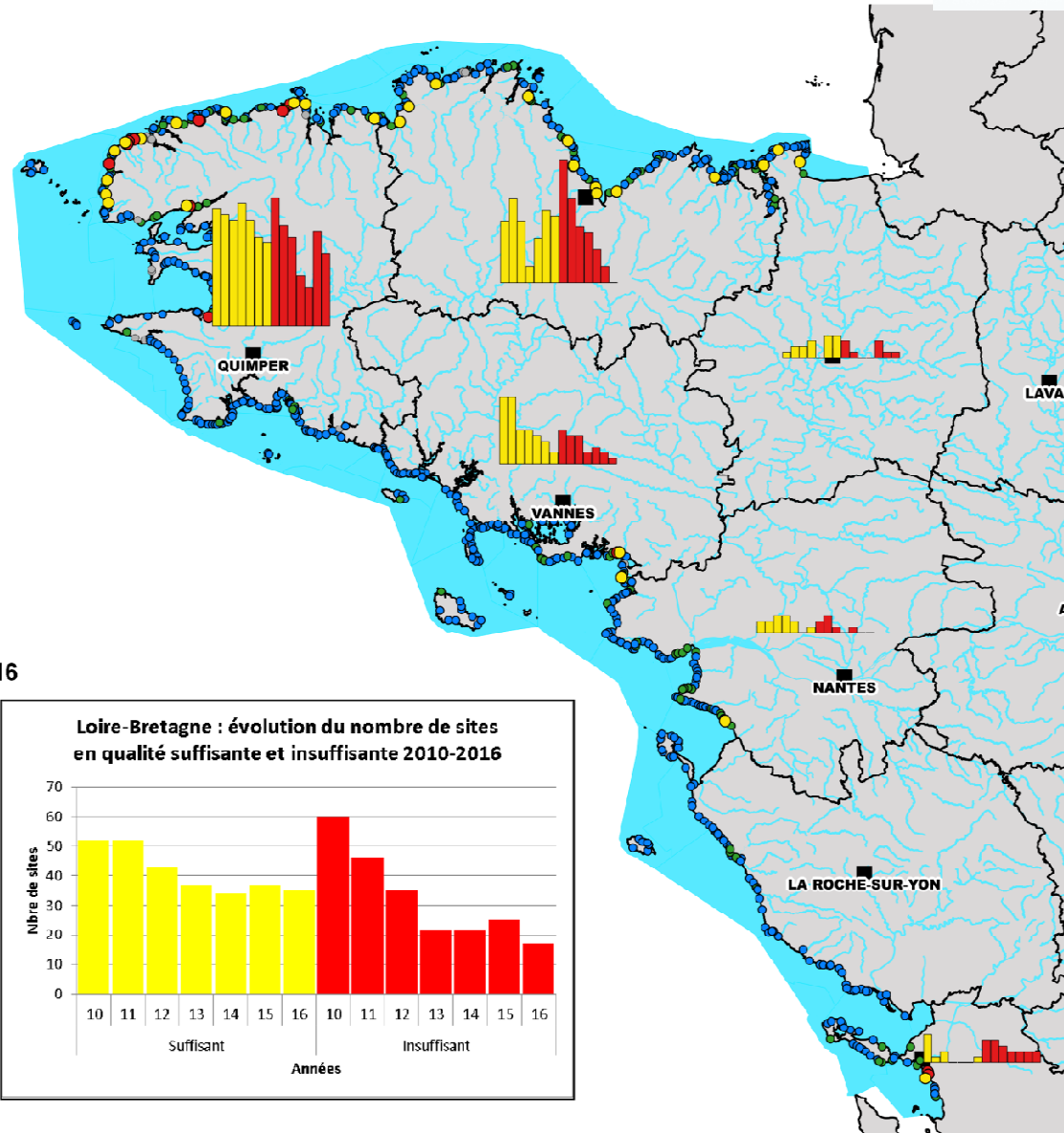
2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
5	5	6	8	8	8	40

Intérêt: disposer d'une vision partagée de la dynamique de contractualisation et de l'avancement des actions

Repartition des aides par SAGE et par enjeu littoral 2013-2016



Restauration de la qualité microbiologique des eaux de baignade et de pêche à pied de loisir



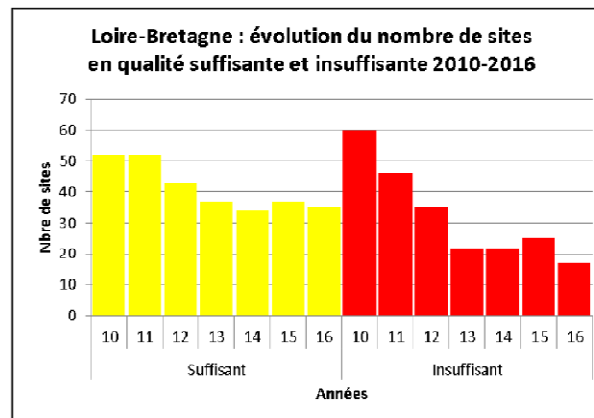
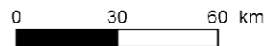
Qualité des eaux de baignades en 2016

- Limites départementales
- Cours d'eau principaux

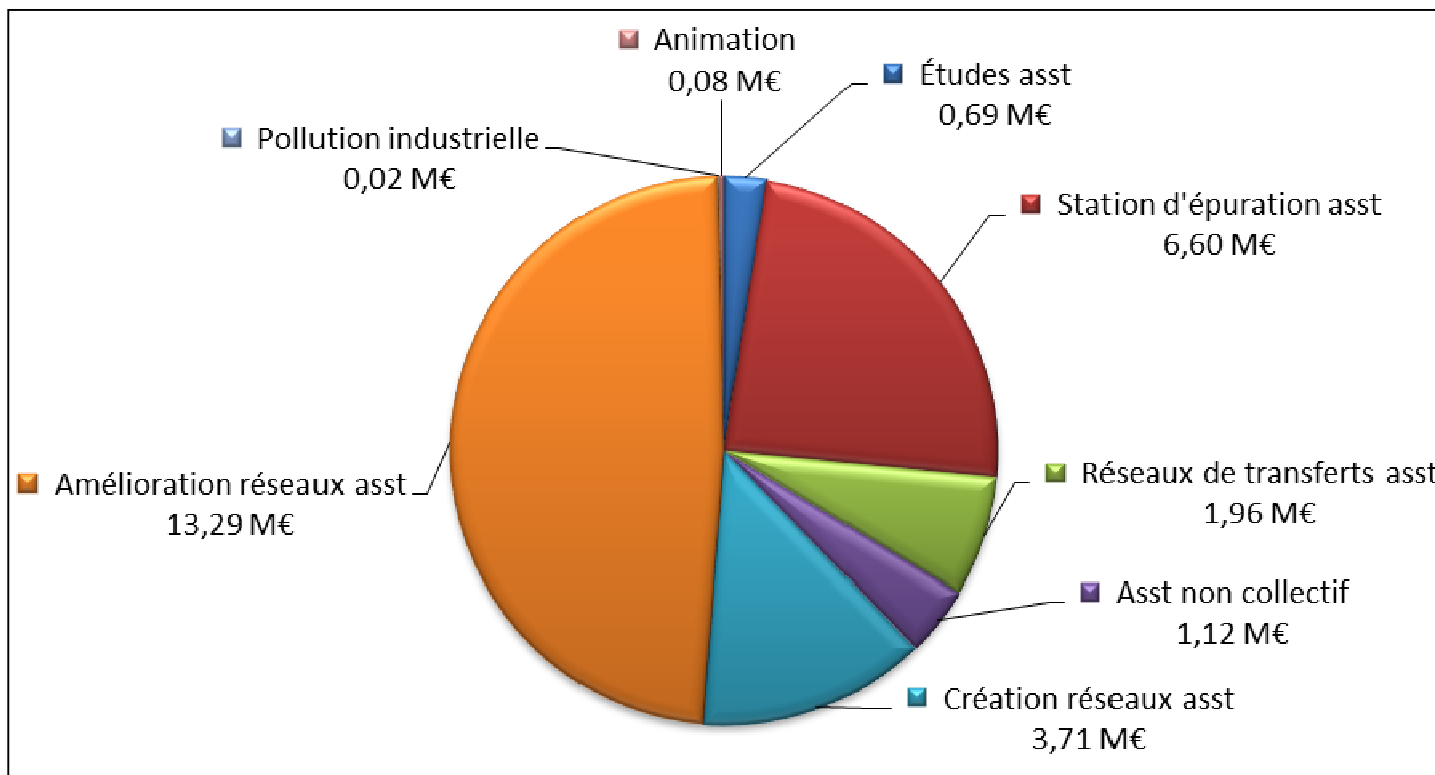
Classement des baignades en 2016

- Excellente qualité
- Bonne qualité
- Qualité suffisante
- Qualité insuffisante
- Nbre de prélèvements insuffisant
- Pas de classement

Sources :
- ARS
- AELB

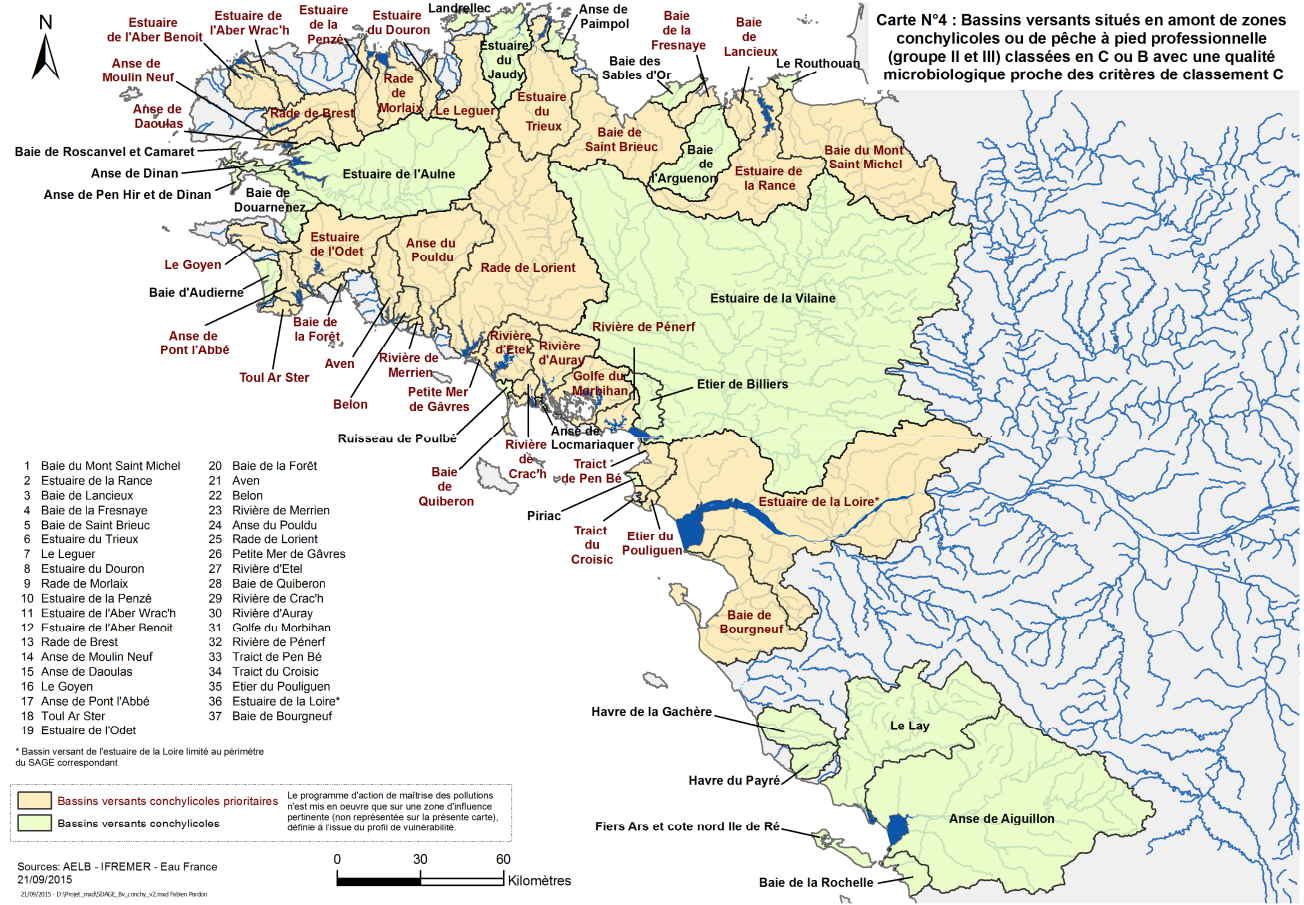


Restauration de la qualité microbiologique des eaux de baignade et pêche à pied de loisir de loisir - Répartition des aides (M€) par domaine



Année	Nombre d'opérations	Montant des projets éligibles (K€)	Montant des aides (K€)	Montant des avances (K€)
2013	57	15 046	4 664	409
2014	63	23 815	5 322	280
2015	94	12 203	4 448	741
2016	114	27 713	10 132	1 503
TOTAL	328	78 778	24 567	2 933

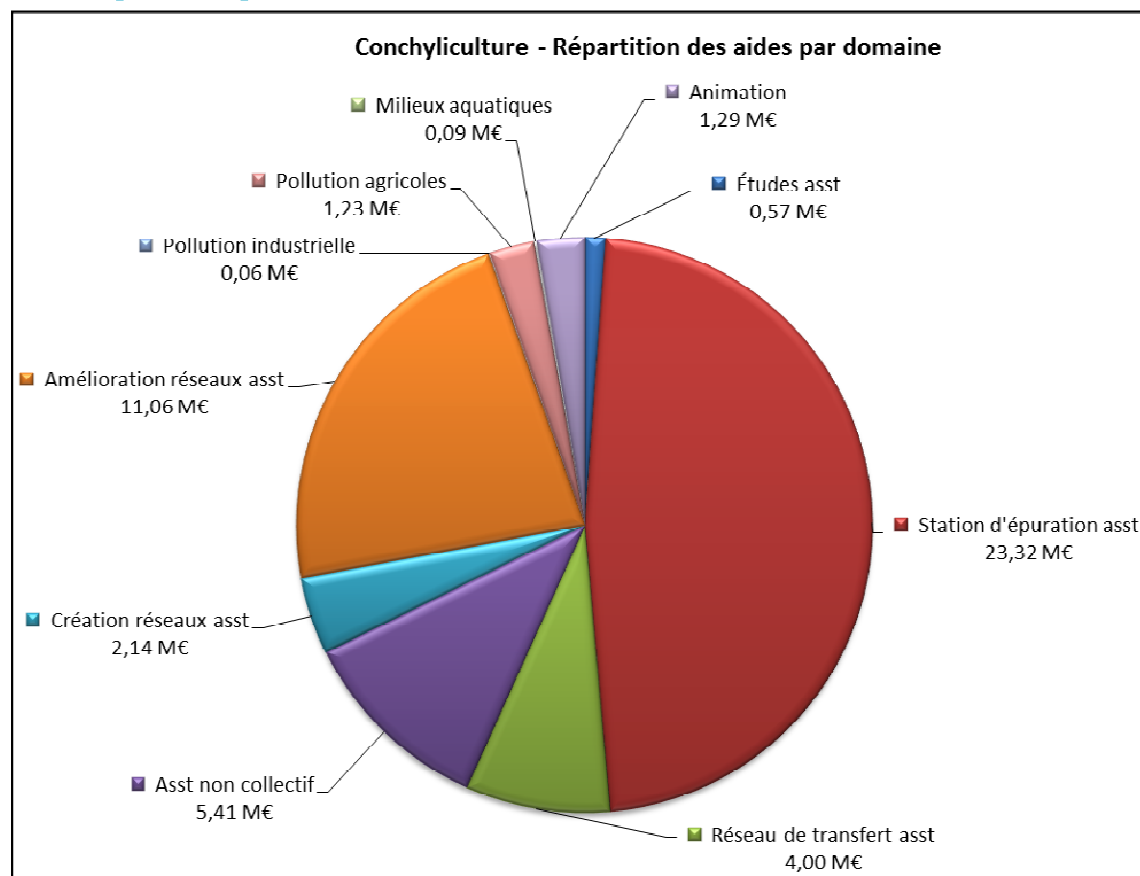
Orientation 10D du Sdage, avec définition de bassins versants prioritaires en termes de réalisation des profils de vulnérabilité et de programmes d'actions





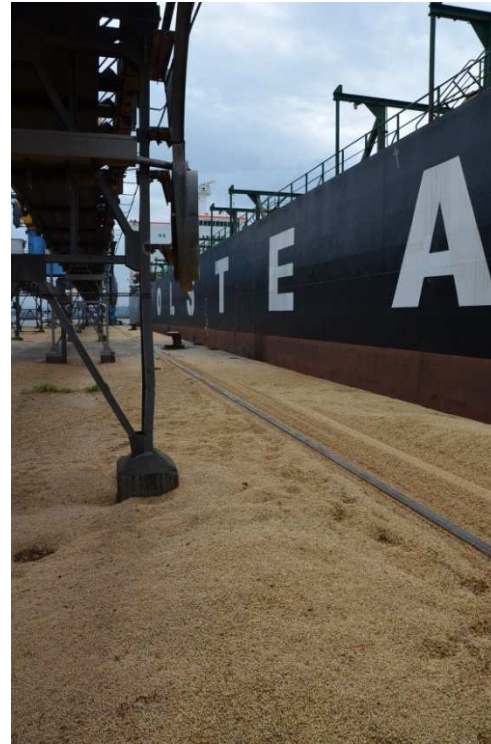
Restauration de la qualité microbiologique des zones conchylicoles

Zone pêche à pied professionnelle - Répartition des aides (M€) par domaine



Année	Nombre d'opérations	Montant des projets éligibles (K€)	Montant des subventions (K€)	Montant des avances (K€)
2013	90	26 734	5 390	2 911
2014	167	32 181	8 957	4 221
2015	228	33 085	10 815	2 002
2016	154	37 808	12 849	1 967
TOTAL	639	129 808	38 011	11 100

La lutte contre la pollution des eaux et des sédiments dans les ports



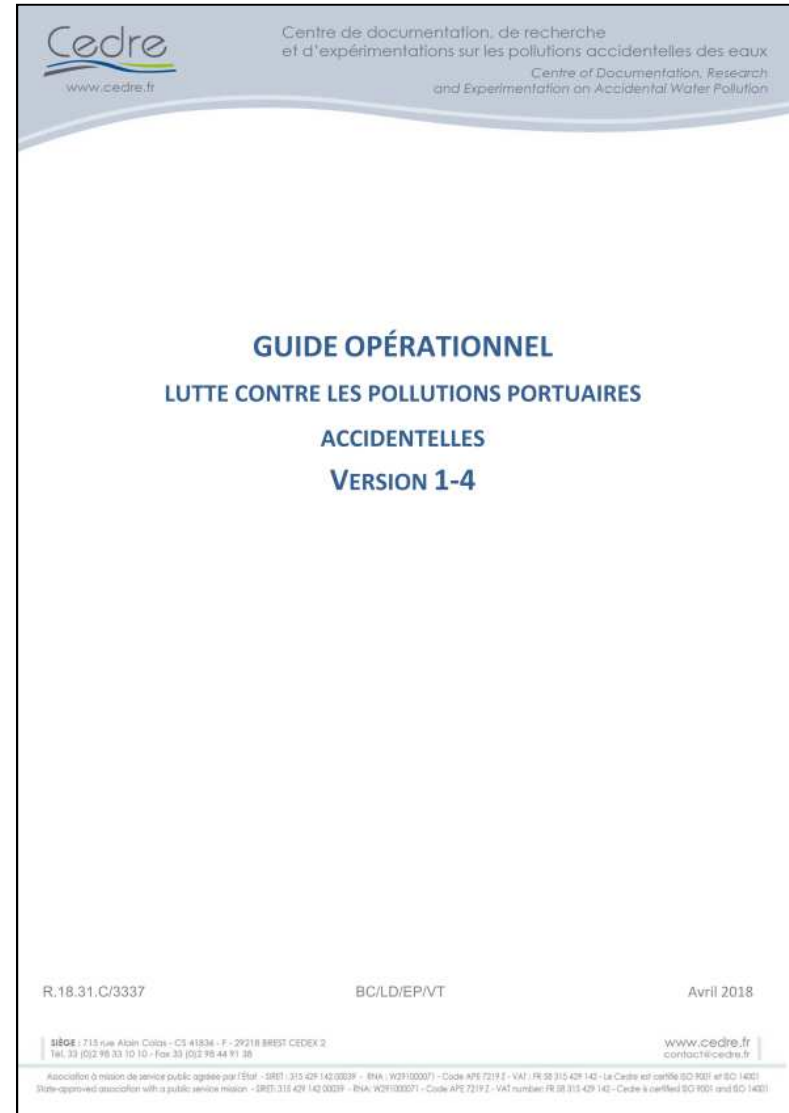
- Nature des actions : diagnostic de réseaux d'eaux pluviales, caractérisation des rejets, études et réalisation/mise aux normes d'aires de carénage, collecte et traitement des eaux de ruissellement de quais, mise en sécurité de postes d'avitaillement, sectorisation de réseaux d'eau potable ...
- Bilan de l'opération Vague Bleue à mi 2016 : 50 chantiers diagnostiqués, 30 aires mises aux normes

La lutte contre la pollution des eaux et des sédiments dans les ports



Lutte contre
les pollutions
portuaires
de faible ampleur

GUIDE OPÉRATIONNEL



La restauration de la morphologie des masses d'eau côtière

Orientation 8C du SDAGE : préservation des marais littoraux.

Engagement de diagnostics et d'actions (travaux de restauration de la continuité écologique, travaux de lutte contre les espèces envahissantes, MAE zones humides, acquisition foncière, ...) ... au sein de CTMA



La restauration de la morphologie des masses d'eau côtière

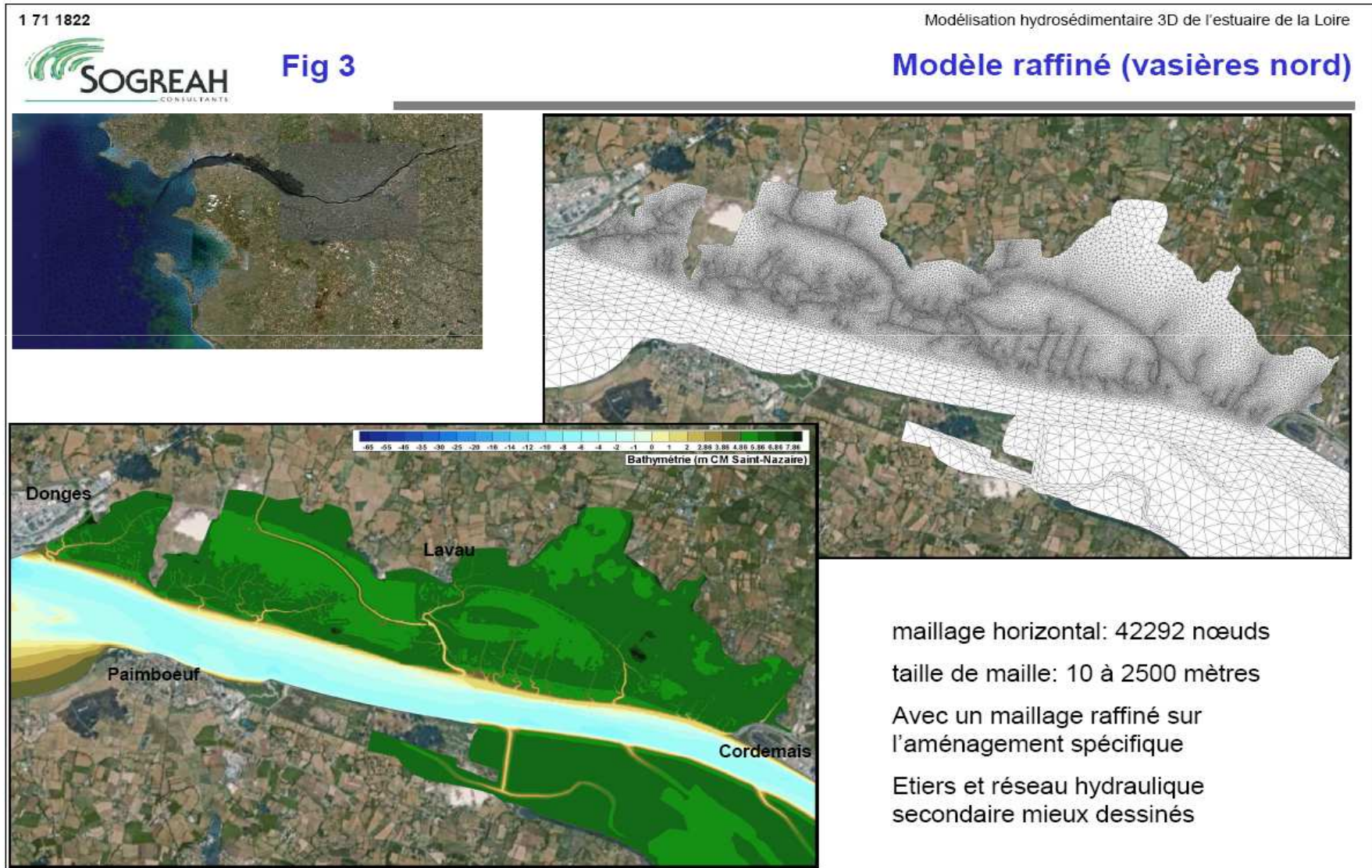
Récit de site





Définition de zones d'intervention du Conservatoire : Lancieux (1983), Ploubalay (1992)

Poldérisation en plusieurs temps d'anciens marais maritimes

Une opportunité de gestion souple du trait de côte pour accompagner les mouvements de la mer liés au changement climatique










**INVASION DES MARAIS SALÉS DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL
PAR LE CHIENDENT MARITIME**

—


**INFLUENCE DE L'ÉLEVATION DES MARAIS SALÉS ET DE L'ÉVOLUTION
DE LA PRESSION DE PÂTURAGE SUR LA PÉRIODE 1980 – 2016**

Loïc Valéry
EA 7316 "Biodiversité et Gestion des Territoires" – Université de Rennes 1









*Sous la supervision de Jean-Claude Lefeuvre
Professeur émérite au Muséum National d'Histoire Naturelle*

Février 2017



En partenariat avec





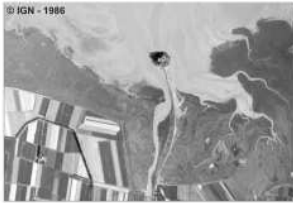




**ÉVOLUTION DE L'EMPRISE GÉOGRAPHIQUE DES MARAIS SALÉS
DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL**

—


ANALYSE CARTOGRAPHIQUE 1947 – 2013

Loïc Valéry
EA 7316 "Biodiversité et Gestion des Territoires" – Université de Rennes 1







*Sous la supervision de Jean-Claude Lefeuvre
Professeur émérite au Muséum National d'Histoire Naturelle*

Septembre 2017



En partenariat avec



... suite possible avec le programme AZOBAY.



Actions de communication et de sensibilisation



Le littoral des loustics
Tournée estivale de la Loire-Atlantique à la Vendée
Bilan 2017



**LA GESTION DURABLE
DU LITTORAL**



Objectifs de l'action

- Augmenter la connaissance du fonctionnement de l'écosystème littoral ;
- Sensibiliser enfants, jeunes et adultes aux enjeux de la gestion intégrée ;
- Apprendre à cerner les différents enjeux et phénomènes concentrés sur les zones littorales et marines ;
- Développer une pédagogie « impliquante » et mettre en dialogue usagers, porteurs d'enjeux et experts.
- Favoriser une approche systémique ;
- Développer un programme de médiation et oeuvrer au renforcement des liens et du dialogue entre les parties prenantes ;
- Outils et favoriser l'implication de tou-te-s dans la gestion de la mer et du littoral.





3 - Bilan du second appel à initiatives pour la biodiversité



CT MAQ Plan Loire / Marais rétrolittoraux / Tête de BV,
actions en faveur des poissons Grands Migrateurs, PNA
en faveur des espèces menacées liées à des MAQ, ...



Cadre de l'AAI

Contexte :

- Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
- Elaboration du 11^e programme
- Premier AAI (2016): 54 projets sélectionnés pour un montant d'aide de 3 M€

Enveloppe :

- 3 M€ avec un taux d'aide maximal de 80 %

Calendrier :

- Ouverture du 16 octobre 2017
- au 10 janvier 2018



APPEL À INITIATIVES POUR LA BIODIVERSITÉ

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages conforte la politique de l'agence de l'eau en faveur de la restauration des cours d'eau, des milieux humides et des poissons grands migrateurs et élargit cette mission à la reconquête de la biodiversité terrestre et marine.

Dans ce cadre, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a lancé un appel à « initiatives pour la biodiversité » en 2016-2017 pour lequel elle a mobilisé une enveloppe de 3 millions d'euros. Au vu du succès de ce premier appel à initiatives et afin d'alimenter les réflexions sur le 11^e programme d'intervention, le conseil d'administration de l'agence de l'eau a décidé d'en lancer un second sur la période 2017-2018 avec une enveloppe dédiée de 3 M€.

Agir sur les habitats pour préserver la biodiversité

L'appel à initiatives a pour objectif de faire émerger des projets innovants pour restaurer les continuités des trames écologiques et des espaces de transition et réhabiliter les cours de biodiversité des trames vertes et bleues. Il est ouvert aux collectivités, établissements publics, organismes à but non lucratif et acteurs économiques.

Les résultats de ces deux appels à initiatives serviront à alimenter les réflexions de l'agence de l'eau sur l'évolution de son programme d'intervention en matière de biodiversité.



Cadre de l'AAI

Porteurs de projets :

- les collectivités territoriales et leurs groupements
- les établissements publics
- les organismes à but non lucratif
- les acteurs économiques

Milieus concernés :

- les corridors alluviaux
 - les têtes de bassins versants
 - les marais rétro-littoraux
- } Milieux ciblés par le 1^{er} AAI
- le milieu marin : ZSC (Natura 2000) situées dans la limite des masses d'eau de transition et des masses d'eau côtières, interface terre-mer

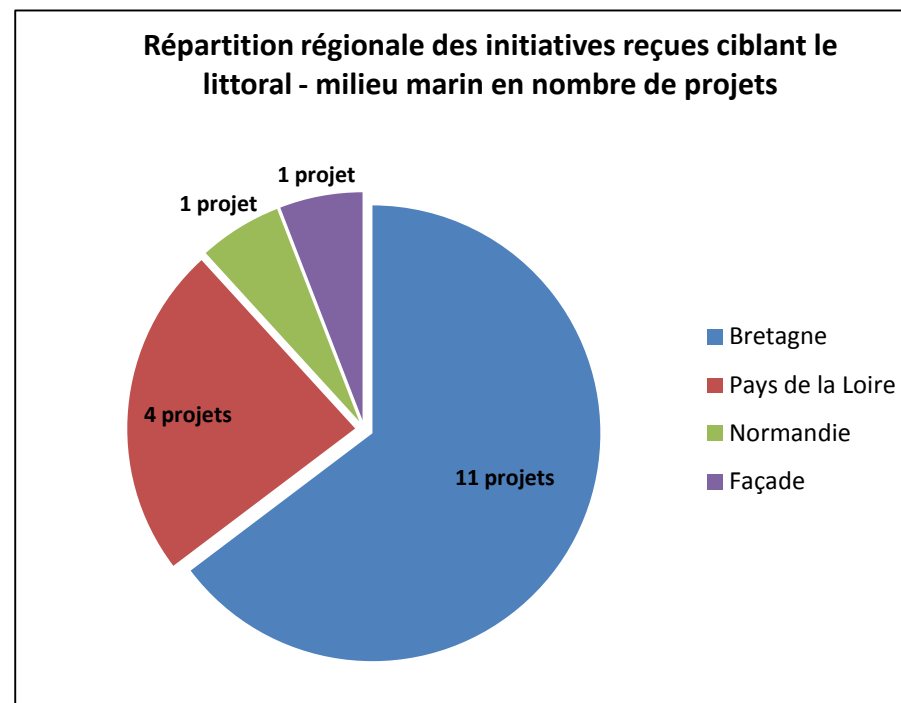
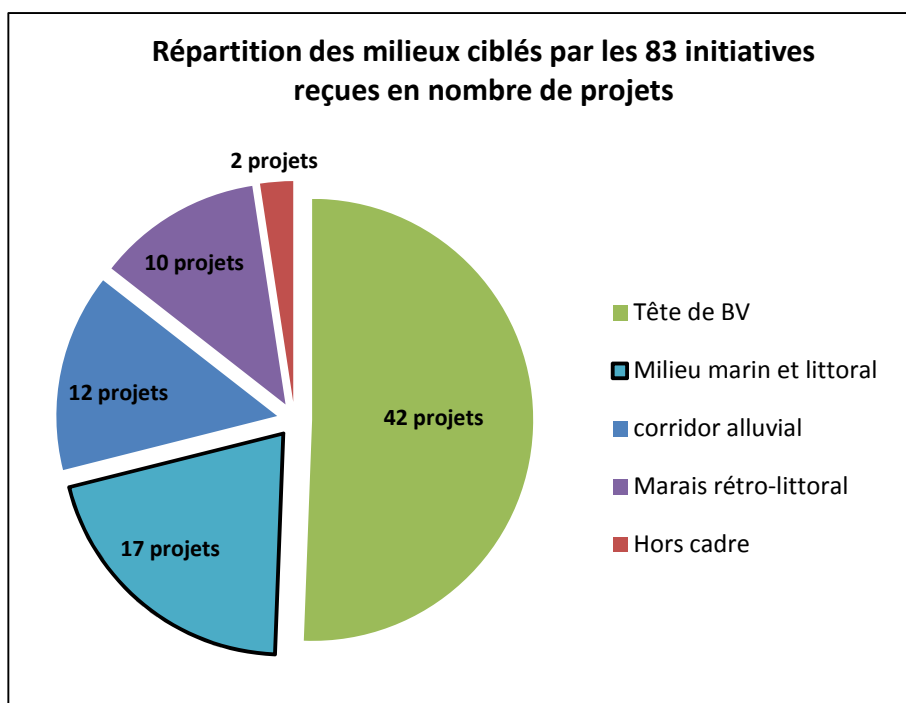
Actions :

- Priorité sur les actions de restauration
- Ouverture à la connaissance si préfiguration de programme d'actions



Initiatives reçues

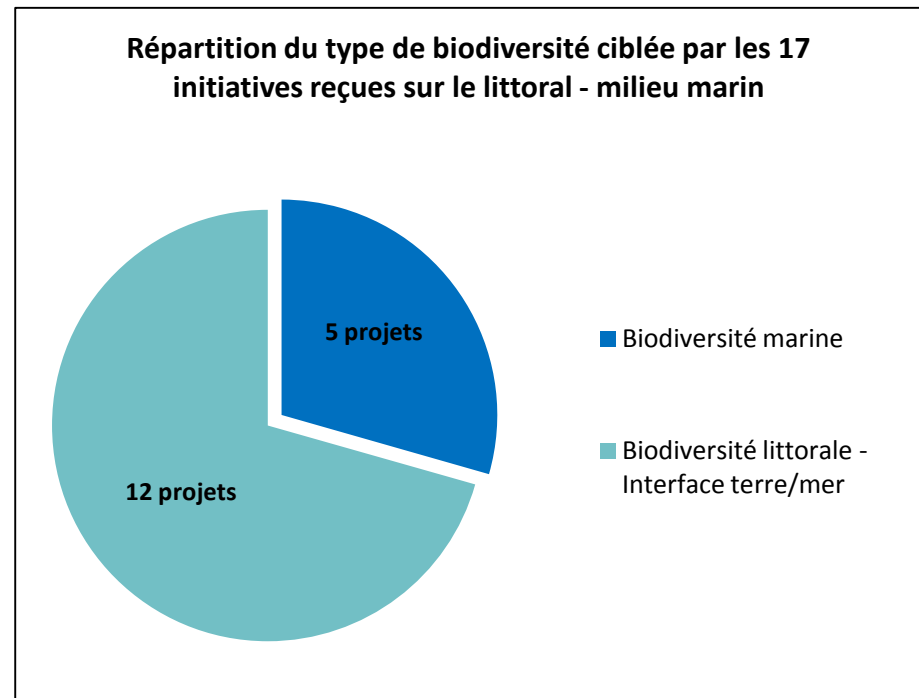
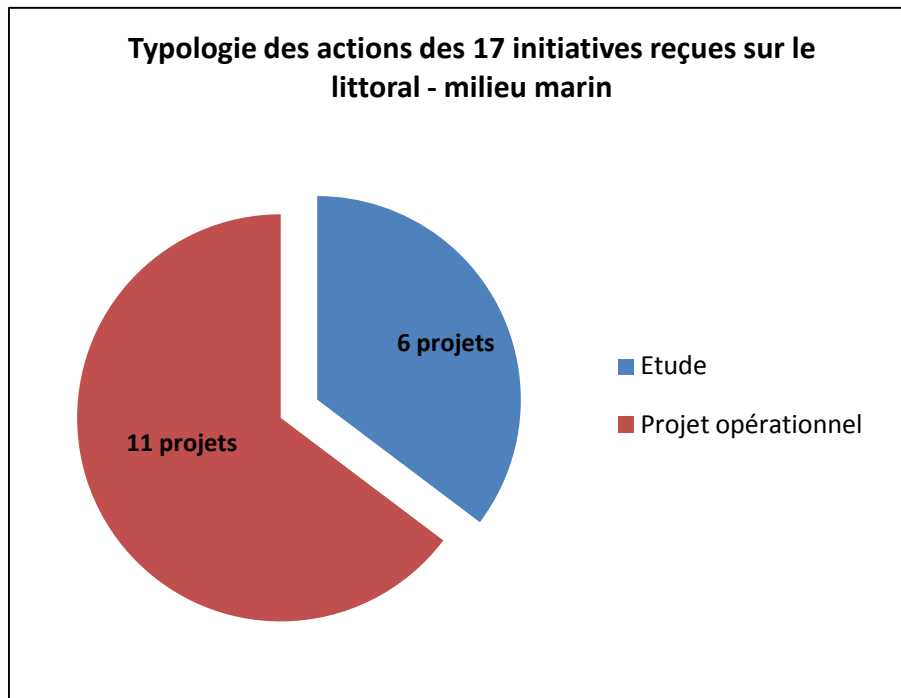
83 initiatives reçues représentant un montant potentiel d'aides de **5,4 M€** dont **17** sur le littoral–milieu marin pour **1,5 M€** :





Initiatives reçues sur le milieu marin - littoral

Typologie des 17 projets reçus:





Modalités de sélection des initiatives

La sélection des initiatives s'est déroulée en 4 temps :

1. **Analyse interne des initiatives (grille de critères)**
2. **Comités de sélection régionaux et littoral** : classement des initiatives éligibles
3. **Comité de sélection à l'échelle du bassin** : Sélection de la liste finale
4. **Conseil d'administration** : Validation de la liste finale



APPEL A INITIATIVES POUR LA BIODIVERSITE 2017-2018

Liste des projets

Intitulé du projet	Porteur(s) de projet	Région(s) concernée(s)	Enveloppe prévisionnelle du projet	Aide maximale de l'agence
Littoral				
Mise en œuvre des Plans de conservation de la flore à fort enjeu patrimonial des zones humides et du littoral des Pays de la Loire	CEN PdL - CBNB - Bretagne vivante-SEPNB	Pays de la Loire	101 700 €	81 360 €
Création d'un observatoire des changements sur la Réserve Naturelle Régionale des étangs du Loch dans le cadre de la re-estuarisation de cet ancien polder	Fédération départementale des chasseurs du Morbihan	Bretagne	212 240 €	170 000 €
Opération d'aménagement de la corniche de Goas Treiz	Commune de Trebeurden	Bretagne	790 000 €	76 000 €
Restauration des scirpales sur le secteur de Donges-Est-site Natura 2000 Estuaire de la Loire	Grand port maritime de Nantes Saint-nazaire	Pays de la Loire	110 000 €	88 000 €
Interface terre-mer : restauration d'une station de pyroles à feuilles rondes	ONF	Bretagne	12 000 €	9 600 €
PEPS : Pertinence Environnementale de la restauration des Petits marais et prés Salés	Université de Brest	Bretagne, Pays de la Loire	250 000 €	200 000 €
Restauration de deux anciens plans d'eau de chasse en biotopes favorables à la biodiversité	Conseil Départemental 44	Pays de la Loire	70 000 €	56 000 €
Plan de gestion, gestion et valorisation de l'Anse de Moidrey et de l'île d'Aucy	CEN Normandie	Normandie	130 000 €	104 000 €
Caractérisation et évolution des habitats littoraux d'intérêt communautaire dans un contexte de baie anthropisée : exemple du fond de la baie de Saint-Brieuc et de sa zone Natura 2000	Association VivArmor Nature	Bretagne	91 000 €	72 800 €
Élaboration de la stratégie et d'un plan d'actions territorial pour les trames naturelles sur le territoire du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan	PNR Golfe Morbihan	Bretagne	161 000 €	128 800 €

49 initiatives sélectionnées représentant un montant potentiel d'aides de **2,95 M€** dont **10** initiatives sur le littoral-milieu marin pour **990 k€** :



Les premiers enseignements de l'AAI

L'analyse des initiatives reçues montre :

- Une vraie dynamique de projets sur la zone d'interface terre-mer qui présente des enjeux majeurs en termes de biodiversité
- Un manque de connaissance important sur le milieu marin

Il semble donc nécessaire de poursuivre l'aide aux actions visant :

- à préserver ou restaurer le littoral et les milieux marins côtiers
- à améliorer la connaissance du milieu marin en vue de contribuer à la définition d'objectifs quantifiables ou à la préfiguration de programme de restauration.



Les prochaines étapes

- Information des porteurs de projet de la décision du conseil d'administration
- Dépôt des demandes d'aide correspondant aux initiatives sélectionnées
- Instruction des demandes d'aide et présentation à la commission des aides le 31 mai ou, le cas échéant, le 18 octobre



4 – Préparation en cours du 11^e programme (2019-2024)



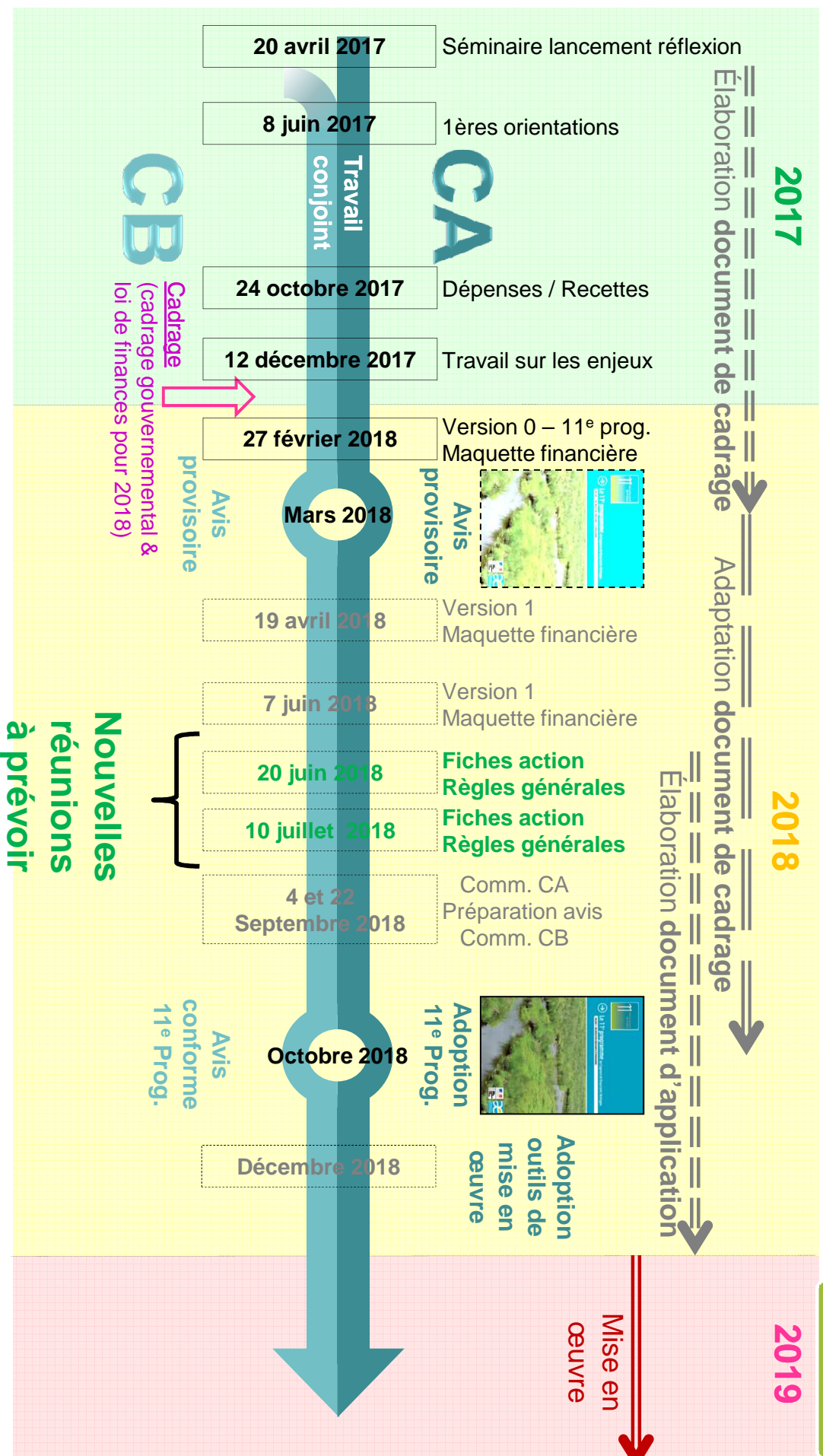


Élaboration du 11^e programme Où en est-on ?



- Un cadrage national désormais connu
 - Lettre de cadrage gouvernementale du 27 novembre 2017
 - Loi de finances pour 2018
 - Plafond de recettes abaissé à 2,105 milliards €/an pour les 6 agences
 - Contributions en hausse (297 M€/an pour les 6 agences) au bénéfice de l'AFB et de l'ONCFS
 - 10^e programme (396 M€/an en moyenne)
 - 11^e programme (293 M€/an en moyenne)

Calendrier d'élaboration du 11^e programme





Élaboration du 11^e programme Où en est-on ?



- Rédaction en cours des fiches actions.
- Objectifs au moins sur la première moitié du 11^e programme :
 - identifier le rôle que peut jouer l'agence de l'eau en matière d'accompagnement dans les gouvernances régionales mises en place sur la biodiversité,
 - participer à la reconquête de la biodiversité pour le milieu marin, uniquement par voie d'appels à initiatives, à enveloppes financières fermées (sur décision du CA, selon contraintes financières).
- Même milieu concerné que le précédent AAI (ZSC (Natura 2000) situées dans la limite des masses d'eau de transition et des masses d'eau côtières, interface terre-mer) et même nature d'actions



Merci de votre attention

